

MÉMO GESTION CONSEILLÉE

CE MÉMO EST MIS À VOTRE DISPOSITION POUR REPRENDRE DE FAÇON SIMPLE ET TRANSPARENTE LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE CE CONTRAT.

L'ESSENTIEL

La Gestion Conseillée constitue un service pour les investisseurs recherchant un conseil actif en valeurs mobilières ou sur les supports en unité de compte (SICAV et FCP), tout en gardant la liberté d'accepter ou de refuser chaque proposition.

Un interlocuteur dédié, l'expert Gestion Conseillée, aide le client à mettre en place une stratégie d'investissement et le contacte régulièrement pour le conseiller sur les achats/ventes de titres (SICAV, FCP ou titres vifs) au sein des enveloppes CTO et PEA ou sur la répartition de ses investissements en unités de compte dans son contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en cohérence avec cette stratégie.

Les engagements du service Gestion Conseillée sont formalisés contractuellement et s'appliquent aux contrats du client mentionnés dans les Conditions Particulières.

CONTRATS ELIGIBLES

- Compte Titres Ordinaire
- Plan d'Epargne en Actions
- Contrats d'assurance vie ou de capitalisation : Floriane, Floriane 2, Floriagri, Floripro, Espace Liberté, Espace Liberté 2, Espace Liberté 3, Anaé, Espace Gestion, Espace Gestion Capitalisation, Predissime 9 série 1, Vendôme Optimum Euro, Vendôme Optimum Euro Capi.

La Gestion Conseillée est déclinée de manière personnalisée pour chaque contrat éligible. Les stratégies de gestion sont ajustées au profil d'investissement et au contrat.

REMUNERATION

Non garantie, variable selon les titres détenus

PROFILS D'INVESTISSEMENT

Selon les contrats, jusqu'à 4 profils de risque sont proposés :

- Prudent : jusqu'à 30% de part de risque*. Durée d'investissement recommandée supérieure à 3 ans
 - Equilibre : jusqu'à 50% de part de risque*. Durée d'investissement recommandée supérieure à 4 ans
 - Ce profil est également décliné en Equilibre Responsable privilégiant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (indisponible sur Floriagri et Floripro)
 - Croissance : jusqu'à 70% de part de risque*. Durée d'investissement recommandée supérieure à 6 ans
 - Dynamique : jusqu'à 100% de part de risque*. Durée d'investissement recommandée supérieure à 8 ans
- Ce profil est également décliné en :
- Dynamique Thématique visant les tendances portant la croissance économique dans le monde (indisponible sur Floriagri et Floripro)
 - Dynamique Titres Vifs bénéficiant d'un conseil mixte portant à la fois sur des OPC et des titres vifs (uniquement sur CTO et PEA)

L'investissement sur les OPCVM ou les titres vifs supporte un risque de perte en capital ; leur valeur est sujette à fluctuation dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers.

L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

ACCES

Par téléphone au 04-22-35-10-10 du lundi au vendredi de 8h45 à 17h45 sans interruption.

Chaque investisseur dispose d'un expert en Gestion conseillée dédié.

Les appels sont enregistrés afin de sécuriser les opérations et d'assurer la traçabilité des ordres.

** ou d'investissement en supports en unités de compte (contrats d'assurance vie ou de capitalisation)*

Valorisation minimum des contrats à la souscription du service de Gestion Conseillée

- 50 000 € d'encours pour un PEA ou un CTO
- 100 000 € d'encours pour un PEA ou un CTO avec option de conseil sur titres vifs
- 80 000 € d'encours pour un contrat d'assurance vie

FRAIS

Facturation du service trimestrielle en fonction du nombre de contrats gérés.

Spécificité option conseil sur titres vifs : 150 €/ trimestre et par contrat (pas de dégressivité si plusieurs contrats Gestion Conseillée détenus).

Se référer aux conditions générales et à la Fiche d'Information pour les Droits d'entrée.

BON À SAVOIR

SUR QUELLES EXPERTISES SE FONDE LE CONSEIL ?

Un comité d'investissement, dédié à la Gestion Conseillée et composé des spécialistes en valeurs mobilières du groupe Crédit Agricole, analyse les tendances des marchés et définit les meilleures stratégies de gestion pour chaque type de contrat et chaque profil d'investissement.

En matière de titres vifs, le conseil s'appuie sur l'expertise de la société de services financiers Kepler-Cheuvreux.

POINT D'ATTENTION

Votre conseiller habituel reste votre interlocuteur privilégié pour la gestion sur-mesure de votre patrimoine. C'est avec lui que vous définissez votre profil personnel d'investissement selon vos objectifs, la durée de placement souhaitée et le niveau de risque accepté.

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de ce produit dans les conditions générales et conditions particulières du contrat.

AU CRÉDIT AGRICOLE, VOUS AVEZ LE DROIT DE CHANGER D'AVIS

Délai de rétractation de 14 jours pour la souscription du service : Conformément à la réglementation, vous avez la possibilité de renoncer à votre adhésion dans un délai de 14 jours calendaires révolus à compter de la souscription du service.

Point d'attention lié à l'absence de délai de rétractation pour la passation des ordres : Les marchés financiers fluctuent en permanence, ainsi une fois l'ordre d'achat/vente validé par vous, la transaction est effectuée immédiatement et définitivement sans possibilité de rétractation ultérieure.



Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur (CA PCA), société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé Avenue Paul Arène à 83300 Draguignan Cedex, immatriculée au RCS de Draguignan sous le n° 415 176 072. Société de courtage en assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 005 753-www.orias.fr ; Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 83022021000000012 délivrée par la CCI du Var, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrée par CAMCA 53 rue de la Boétie - 75 008 PARIS

Les contrats Floriane, Floriane 2, Floriagri, Floripro, Espace Liberté, Espace Liberté 2, Espace Liberté 3, Anaé, Predissime 9 série 1 sont des contrats d'assurance vie multisupports qui ne présentent pas de garantie en capital. Ces contrats sont assurés par Predica, entreprise régie par le code des assurances.

Les contrats Espace Gestion et Espace Gestion Capitalisation sont assurés par Generali Vie, entreprise régie par le Code des Assurances. Les contrats Vendôme Optimum Euro, Vendôme Optimum Euro Capi sont assurés par La Mondiale Partenaire, entreprise régie par le Code des Assurances

Document non contractuel - Informations valables au 03/12//2021 susceptibles d'évolutions.